



Préavis et portefeuille clients

Par **valecava**, le **20/05/2012** à **10:55**

Bonjour,

Je suis actuellement en préavis suite à ma démission.

Mon employeur a-t-il le droit de réattribuer les comptes que je gère ?

Je serai dans l'impossibilité de gagner de l'argent sur ma partie variable.

En cas de réattribution de mon portefeuille, comment devrais-je réagir ?

Merci pour votre aide.

Par **pat76**, le **20/05/2012** à **17:51**

Bonjour

Pendant votre préavis, votre employeur doit maintenir tous vos avantages et vos conditions de travail.